

ARRÊTÉ

Réglementant la circulation le 7 mai 2026

Interdiction de stationnement et de circulation rue du château d'eau et rue du chaliér

Le Maire de la Commune de BRIDORÉ,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-4, R 417- 9, R 417-10 et R417-11 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et septième partie – marques sur chaussées – approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié) ;

VU la visite d'Etat prévue le 7 mai 2026 à Bridoré ;

Considérant qu'il est nécessaire de fermer la circulation pour la sécurité des visiteurs officiels et des administrés durant cette visite d'Etat,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du mercredi 6 mai à 19 heures au jeudi 7 mai 2026 à midi, la rue du château d'eau (au parking de la mairie) et la rue du chaliér (intersection avec la rue du château d'eau) seront fermées à la circulation. – cf plan en annexe

Article 2 : Pendant toute la durée, le stationnement de tous véhicules sera interdit.

Article 3 : Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté qui seront constatées par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés seront poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Bridoré.

Article 5 : Madame le Maire de la commune de Bridoré, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Loches, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRIDORE, le 4 mai 2026.

Le Maire,
Murielle COUTROT



Annexe :



Fermeture de la voirie rue du château d'eau et rue du chaliier

